



Agence générale de la Riviera
Rue du Simplon 45
1800 Vevey

T 021 925 33 00
riviera@vaudoise.ch

Office faillites Arrond. Est Vaudois
Pl. de la Gare 5
1800 Vevey

Votre conseiller :
Thony Viscusi
T 021 925 33 07
tviscusi@vaudoise.ch

Police d'assurance Building

N° 2377445 3 3000

1/4

Dispositions générales

Entrée en vigueur	19.06.2025
Echéance	30.06.2030
Renouvellement tacite	Oui
Genre de mutation	Affaire nouvelle
Prime	CHF 294.10
Timbre fédéral 5%	CHF 14.70
Prime annuelle totale	CHF 308.80
Mode de paiement	Payable en 1 fois, le 1er juillet de chaque année

Les risques assurés et les conditions mentionnées ci-dessus figurent aux pages suivantes.

Les conditions générales d'assurance vous ont été transmises avec la proposition que vous avez signée. Elles sont à votre disposition sur le site www.vaudoise.ch. Vous avez également la possibilité d'en demander un nouvel exemplaire auprès de votre agence ou au numéro gratuit 0800 811 911.





Bâtiment - Immeuble d'habitation
Chemin du Cotterd - 1884 Arveves

N° 2377445 3 3000

2/4

Informations complémentaires du lieu du risque

- Année de construction 1997

Eléments contractuels

Les éléments suivants ont été pris en compte pour le calcul des primes :

- Utilisation des locaux Non utilisés par le propriétaire
- Valeur totale du bâtiment 120'000
soit la valeur à neuf (valeur locale de construction) du bâtiment

Autres éléments

- Indexation bâtiment - Année 2025 - Indice 140.00 Avec indexation

Prestations assurées	CGA		Somme d'assurance CHF	Franchise par sinistre CHF
Bâtiment				
Couverture de base et couverture élargie				
Revenu locatif - Incendie et dommages naturels - Durée de garantie : 24 mois	A5	PR	18'000	0
Vol avec effraction et détournement	A6	PR	5'000	200
Dégâts des eaux	A7	VT	120'000	200
Frais résultant d'un dommage assuré	A8	PR	24'000	0
Frais de réparation et de dégagement des conduites	A9	PR	10'000	0
Revenu locatif - Durée de garantie : 24 mois	A10	PR	18'000	0
Bris de glace du bâtiment - Locaux communs	A11	PR	5'000	0
Vandalisme, troubles civils, collision, écoulement, effondrement, fouines	B1	PR	50'000	1'000
Revenu locatif - Durée de garantie : 24 mois	B2	PR	10'000	1'000
Aménagements extérieurs - Roussissement - Dommages causés par l'énergie électrique	B3 B4 B5	PR	10'000	200
Ustensiles et matériel - Dégâts des eaux	B7	PR	10'000	0
Prime				253.80

Extensions de couverture selon CGA

Casco Bâtiment	C2	non désirée
Technique du bâtiment	C3	non désirée
Casco Travaux	C4	non désirée
Insectes et nuisibles	C5	non désirée



Bâtiment - Immeuble d'habitation (suite)
Chemin du Cotterd - 1884 Arveves

N° 2377445 3 3000 3/4

Prestations assurées	CGA	Somme d'assurance CHF	Franchise par sinistre CHF
Extensions de couverture selon CGA (suite)			
Bornes de recharge pour véhicules électriques	C6	non désirée	
Prime bâtiment			253.80
Responsabilité civile propriétaire d'immeubles			
Couverture de base et couverture élargie			
Lésions corporelles, dégâts matériels, dommages économiques consécutifs	D	5'000'000	200
Frais de prévention de dommages	D3	5'000'000	200
Responsabilité civile du maître de l'ouvrage	E1	5'000'000	200
Protection juridique pénale	E2	50'000	0
Prime			40.30
Prime responsabilité civile propriétaire d'immeubles			40.30
Prime totale			294.10
Conditions applicables			
CGA	Building		
Édition	01.01.2023		

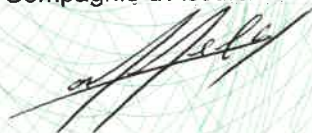


Récapitulation	CHF
Bâtiment	294.10
Chemin du Cotterd - 1884 Arveyes	
Prime annuelle	294.10
Timbre fédéral 5%	14.70
Prime annuelle totale	308.80

Abréviations

CGA	Conditions Générales d'Assurances
RC	Responsabilité Civile Propriétaire d'immeubles
VT	Valeur Totale
PR	Premier Risque

Lausanne, le 1er juillet 2025

VAUDOISE GENERALE
Compagnie d'Assurances SAJ.-D. Laffely
Directeur généralP. Streit
Directeur

**Synthèse des objets assurés**

Les primes sont toutes taxes comprises.
(Par taxes il faut entendre timbre fédéral.*)

Bâtiment

- Immeuble d'habitation
Chemin du Cotterd
1884 Arveyes
(Choses : $253.80 + 12.70 * = 266.50$)
(RC : $40.30 + 2.00 * = 42.30$)

Choses
CHFRC
CHFTotal
CHF

266.50

42.30

308.80